

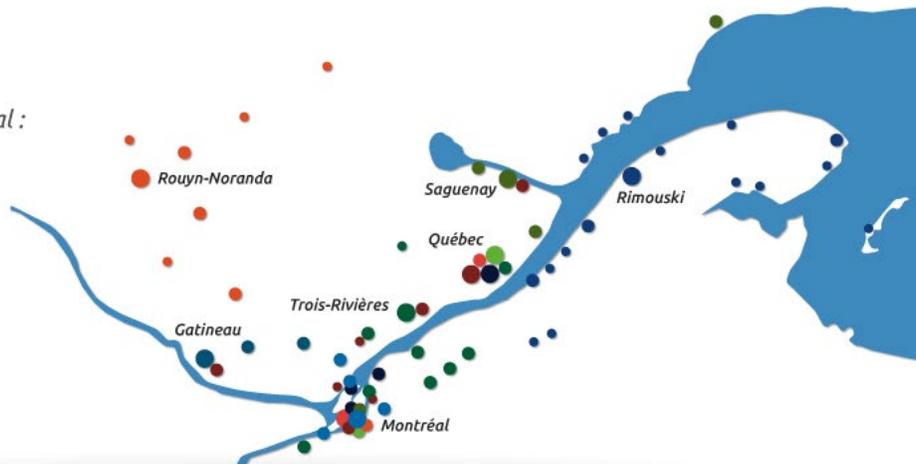
NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS DES 10 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Un réseau de calibre international :

- qui change nos milieux de vie
- qui change nos économies
- qui change notre monde



 Université du Québec

UQAM UQTR UQAC UQAR UQO UQAT INRS ENAP ÉTS TÉLUQ

RÉUNION SPÉCIALE DU 10 DÉCEMBRE 2020 (2020-15-AG-S)

Nomination d'un recteur intérimaire à l'UQAC

Le 3 décembre 2020, Nicole Bouchard, rectrice de l'UQAC, annonçait qu'elle quitterait ses fonctions de cheffe d'établissement pour réintégrer le corps professoral dès qu'une personne sera désignée par l'Assemblée des gouverneurs pour agir à titre intérimaire au Rectorat de l'UQAC.

Dans ce contexte, sur la recommandation du conseil d'administration de l'UQAC, l'Assemblée des gouverneurs a désigné **Ghislain Bourque** pour agir à titre de recteur par intérim de cet établissement, et ce, à compter du 14 décembre 2020 jusqu'à l'entrée en fonction du chef d'établissement nommé par le gouvernement.

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2020 (2020-16-AG)

INFORMATION

État de situation dans le réseau relativement aux mesures prises pour prévenir la propagation de la COVID-19

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs sont informés de l'évolution des activités d'enseignement et de recherche dans les établissements du réseau dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi

Le 16 octobre dernier s'est tenu le *Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi* organisé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

L'Assemblée des gouverneurs est informée qu'en suivi de cet événement, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a annoncé la mise sur pied du *Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF)*, une mesure pour accompagner un plus grand nombre d'individus dans leur processus de requalification ou de rehaussement de leurs compétences.

Université québécoise du futur

Le 15 septembre 2020, le scientifique en chef, Rémi Quirion, déposait un document de réflexion et de consultation intitulé *L'université québécoise du futur - Tendances, enjeux, pistes d'action* à la ministre de l'Enseignement supérieur à la suite d'un mandat qu'il a reçu du gouvernement du Québec au printemps 2019.

Les recommandations formulées dans ce document ont fait l'objet de quatre séances délibératives au mois de novembre rassemblant une soixantaine de personnes de la communauté universitaire. Les recommandations ont ensuite été révisées par le scientifique en chef en fonction des échanges tenus lors des rencontres.

L'Assemblée des gouverneurs est informée que le rapport du scientifique en chef, incluant ses recommandations, devrait être déposé à la ministre McCann au mois de décembre 2020 et la version définitive pourrait être disponible au public au début de l'année 2021.

Santé mentale

La présidente a fait part à l'Assemblée des gouverneurs de la préoccupation des établissements universitaires face aux problèmes de santé mentale vécus par les étudiants et le personnel de leur communauté notamment dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Cette question fait l'objet de discussions à plusieurs tables, notamment celles organisées par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), et aux instances des établissements.

Cette question préoccupe également le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui prépare actuellement un chantier sur la santé mentale des étudiants.

PROCESSUS DE CONSULTATION EN VUE DE LA DÉSIGNATION D'UN CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Rectorat UQAR

Le comité de sélection formé dans le cadre du processus de consultation en vue de la désignation d'une personne pour assumer le Rectorat de l'UQAR a déposé à huis clos son rapport à l'Assemblée des gouverneurs. L'Assemblée a pris acte du rapport et a recommandé au gouvernement la nomination d'une personne à titre de chef d'établissement de l'UQAR.

Rectorat UQAT

Dans le cadre du processus de consultation en vue de la désignation d'une personne pour assumer le Rectorat de l'UQAT, le comité de sélection a présenté à huis clos son rapport à l'Assemblée des gouverneurs. L'Assemblée a pris acte du rapport et a recommandé au gouvernement la nomination d'une personne à titre de chef d'établissement de l'UQAT.

Rectorat UQAC

Madame Nicole Bouchard ayant quitté ses fonctions de rectrice de l'UQAC le 14 décembre dernier, un processus de consultation en vue de la désignation d'une personne pour assumer le rectorat de l'UQAC a été enclenché.

L'Assemblée des gouverneurs a nommé parmi ses membres au comité de sélection Jean-Pierre Ouellet, recteur de l'UQAR, et Elisabeth Bussé, membre socio-économique.

En plus des personnes précitées, le comité de sélection est composé de Johanne Jean, présidente de l'Université du Québec, Guylaine Simard, présidente du conseil d'administration de l'UQAC, et Pascal Sirois, professeur

à l'UQAC. André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, agit comme secrétaire du comité.

Aussi, sur la recommandation du conseil d'administration de l'UQAC, l'Assemblée des gouverneurs a pris acte des critères de sélection et a établi l'étendue et la durée de la consultation.

NOMINATIONS

Comité de retraite du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

Sur la recommandation du conseil d'administration de l'ÉTS, l'Assemblée des gouverneurs a nommé Mario Beauséjour, directeur du bureau de la gestion des risques, au comité de retraite du RRUQ, comme membre désigné par la corporation, pour un mandat de trois ans à compter du 16 décembre 2020 jusqu'au 15 décembre 2023.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Délivrance des diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a délivré 574 diplômes à des étudiants de l'UQTR (1), l'UQAC (267), l'UQAR (36), l'UQO (105), l'UQAT (73), l'INRS (34), l'ÉTS (105) et la TELUQ (317). Depuis la création de l'Université du Québec en 1968, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui décerne ses propres diplômes, ont délivré 757 658 diplômes.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Adoption des états financiers consolidés au 30 avril 2020 de l'Université du Québec et des universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche

L'Assemblée des gouverneurs a adopté les états financiers consolidés de l'Université du Québec et des établissements pour l'exercice financier 2019-2020. Conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, les états financiers consolidés sont transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Budget de fonctionnement initial consolidé comprenant le plan d'effectifs 2020-2021 de l'Université du Québec et des établissements

L'Assemblée des gouverneurs a adopté le budget de fonctionnement initial consolidé comprenant le plan d'effectifs 2020-2021 de l'Université du Québec et des établissements qui, conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, sont transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Budget d'investissements consolidé 2020-2021 de l'Université du Québec et des établissements

L'Assemblée des gouverneurs a adopté le budget d'investissements consolidé 2020-2021 de l'Université du Québec et des établissements qui, conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, sont transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur.

Nomination de l'auditeur indépendant des états financiers de l'Université du Québec et des états financiers consolidés de l'Université du Québec et des établissements pour l'exercice financier 2020-2021

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'octroi d'un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre d'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers de l'Université du Québec – siège social et des états financiers consolidés de l'Université du Québec et des établissements pour l'exercice financier 2020-2021, selon les termes de l'offre de service du 3 novembre 2016.

Suivi périodique des projets immobiliers

L'Assemblée des gouverneurs a pris connaissance de l'état d'avancement des projets de construction en cours de réalisation ou en voie de fermeture dans le réseau de l'Université du Québec, ce qui représente, en date du 1^{er} novembre 2020, 27 projets d'une valeur supérieure à 2 000 000 \$ chacun. La valeur totale du financement prévu des projets en cours est de 332 052 299 \$.

Ces projets immobiliers ont reçu l'autorisation du conseil d'administration de l'établissement concerné et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Stationnement Odéon

Dans le cadre du processus de vente du stationnement Odéon situé à Québec, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé la présidente de l'Université du Québec, Johanne Jean, et le secrétaire général, André G. Roy, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec, les documents requis pour finaliser la vente du stationnement. L'acte de vente notarié en découlant devra faire l'objet d'une autorisation par l'Assemblée des gouverneurs.

RÉUNION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2020 (2020-17-AG-S)

Annexe 6-A *Protocole des cadres supérieurs* du règlement général 6 *Ressources humaines*

Le Conseil du trésor a apporté, pour l'année universitaire 2020-2021, des changements à la règle budgétaire 5.11 portant sur les conditions de rémunération des membres du personnel de direction supérieure des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*.

Ces modifications ayant un impact sur le *Protocole des cadres supérieurs*, l'Assemblée des gouverneurs a modifié en conséquence l'annexe 6-A afin de se conformer aux exigences de la règle 5.11 des *Règles budgétaires 2020-2021*.

Les modifications réglementaires entreront en vigueur dès leur publication dans la Gazette officielle du Québec prévue le 2 janvier 2021.

Annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*

L'Assemblée des gouverneurs a adopté la refonte de l'annexe 6-B qui a pour principal objectif de retirer de ladite annexe tous les passages qui ne sont plus utiles afin d'établir les prestations et cotisations applicables en vertu du régime de retraite ou pour traiter un rachat, un transfert de service ou une rente différée. Seules les dispositions réglementaires d'application courante sont conservées.

La refonte est également l'occasion d'ajuster la numérotation des articles et sections de l'annexe 6-B, d'insérer certains sous-titres pour faciliter le repérage de concepts clés, d'uniformiser l'emploi de certains termes et expressions et de corriger les coquilles identifiées au cours de la révision du texte.

Les modifications proposées dans le cadre de la refonte n'ont aucun impact sur les droits, les rentes ou les prestations prévus à l'annexe 6-B.

Les modifications réglementaires entreront en vigueur dès leur publication dans la Gazette officielle du Québec prévue le 13 février 2021.